

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/229 du 22 juin 2022

62/1430

63/1411

En vigueur à partir du 1 juillet 2022

Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-07-2022.

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveaux pseudo-codes nomenclature :

* Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour les codes nomenclature **594090 - 594101**

Niveau 3 diagnostique

595173 – 595184 Détection de la fusion ou réarrangement du gène FGFR -2 dans le cholangiocarcinome intrahépatique localement avancé ou métastatique

Date d'application

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} juillet 2022.

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil